

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél. : 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
**MAIRIE DE
VILLEBICHOT**

.....
21700 Villebichot

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2024**

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Mme Stéphanie PITIE, MM. Philippe BEAUPOIL, Laurent PITIE, Michaël DAMERON, Sylvain BOUILLER, Benjamin CHEBROU, Mmes Mélanie VOISIN, Julie FAUROIS-GAILLARD.

DÉLIBÉRATION : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux transferts de crédits suivants :

- 1 200.00€ de l'article 615231 à l'article 65568,
- 1 000.00€ de l'article 615231 à l'article 64168,
- 4 450.00€ de l'article 1321 à l'article 13461.

**DÉLIBÉRATION : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2024 – TRAVAUX
EN RÉGIE DE L'ANCIEN VESTIAIRE A L'AIRE DE JEUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Article 023 : + 2 484,00€

(Équilibre de la section de fonctionnement)

Recettes de fonctionnement :

Article 721 – 042 : + 2 484.00€

(Ancien vestiaire de l'aire de jeux)

Dépenses d'investissement :

Article 21318 – 040 : + 2 484.00€

(Travaux de toiture ancien vestiaire de l'aire de jeux)

Recettes d'investissement :

Article 021 : + 2 484.00€

(Équilibre de la section d'investissement)

DELIBÉRATION : CONVENTION D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES ET MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SITE

Le Maire présente la nouvelle convention proposée par la Communauté de Communes concernant la gestion des points d'apports volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter cette nouvelle convention,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette nouvelle convention.

DELIBÉRATION DE RÉSILIATION DU BAIL DU LOT N°8 – LIEUDIT « CASSIA GRILLOT »

Suite à la demande de Monsieur Patrick ROY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de résilier, à compter du 31 décembre 2024, le bail de location d'une parcelle de terre, lot n°8, situé dans la parcelle cadastrée lieudit « Cassia Grillot » section ZE n°14.

PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE DES MESURES DE LA VITESSE DES VÉHICULES DANS LE VILLAGE RÉALISÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE D'OR

Le Maire rappelle la mission confiée à la MICA (CD21) concernant :

- Le comptage de véhicules en entrées et sorties du village :
La commune a pris en charge une série de comptages en septembre 2024.
En 2003, le trafic était inférieur :
 - 490 véhicules par jour en entrée Est contre 882 en 2024,
 - 916 véhicules par jour au centre du village contre 1 131 en septembre 2024
 - 515 véhicules par jour contre 977 en 2024 en entrée Ouest
 - 760 véhicules par jour en entrée Sud contre 897 en 2024Le trafic le plus important se situe au centre du village et c'est aussi à cet endroit que les vitesses des poids lourds sont les plus importantes. Il est à noter que les utilitaires allongés sont comptés dans cette catégorie.
Les trafics sont pendulaires, c'est-à-dire qu'il y a une pointe le matin, se rapprochant de 100 véhicules par heure sur la RD 116.
Les excès de vitesse sont modérés (ils sont majoritairement compris entre 50 et 60km/h).

Un réaménagement urbain pourra probablement apaiser les vitesses de façon à les rendre cohérentes avec la réglementation.

- La reprise de la signalisation dans le village :
33 panneaux de police et 2 panneaux d'agglomération seraient à changer.
Un budget d'environ 15 000.00€ serait à prévoir.

- La sécurisation de la traversée piétonne de la RD109C et de la RD116 :
En complément des travaux « d'effet porte » réalisés l'année dernière, il est proposé de ponctuer la traversée par des aménagements urbains sécuritaires afin de « casser » la vitesse des véhicules dans le centre du village.
Concernant ce point, une réunion sur site sera organisée début 2025 pour envisager les solutions possibles.

POINT DOSSIER VIDÉOPROTECTION

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte des bâtiments de France a enfin donné son autorisation pour la pose de caméras sur la Mairie.

SCOT, ANALYSE DE COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA COMMUNE

Le SCOT, Schéma de COhérence Territoriale, des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin a été approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Mixte le 28 juin 2023.

Dès l'approbation du nouveau SCOT, les communes avaient un délai d'un an pour vérifier la compatibilité de leur PLU avec le SCOT. Dans le cadre de l'accompagnement des communes, le Syndicat Mixte du SCOT a réalisé une analyse de compatibilité du PLU de la commune avec les objectifs du SCOT.

L'étude du rapport d'analyse transmis début novembre précise : « L'analyse montre que la trajectoire du PLU est compatible avec la trajectoire du SCOT sur la consommation foncière, la protection des réservoirs de biodiversité forestiers, le potentiel de création de logements, etc... Néanmoins, quelques points doivent faire l'objet d'une réflexion. Ainsi lors d'une prochaine évolution du PLU, il sera nécessaire de mener cette réflexion »

Le Maire conclue par la compatibilité du PLU de la commune avec les objectifs du SCOT. Un arrêté sera pris en ce sens.

POINT TRAVAUX ONF

Les conditions météorologiques n'ont pas permis à l'ONF de réaliser, selon le calendrier prévu, un certain nombre de travaux dans la forêt communale.

- Travaux de la programmation 2023 ;
Les travaux prévus sur les parcelles 16 et 17 seront terminés au 31/12/2024.
- Travaux de la programmation 2024
Les travaux prévus parcelle 18 partie nord, 18 partie sud et 12 seront terminés au 31/12/2024, sauf :
 - o Les dégagements manuels en 18 partie sud qui seront réalisés en avril 2025
 - o La plantation en 18 partie nord qui sera réalisée en janvier/février 2025.

SUITE DE L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES ROUTE DE GRANGE-NEUVE

Le Maire précise qu'il a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception à Madame le Maire de la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux constatant que les travaux commandés à l'entreprise NOIROT depuis pratiquement 8 mois n'avaient toujours pas été engagés et demandant un engagement ferme et non révocable sous 15 jours sur la réalisation de ces travaux.

Sans réponse de Madame le Maire de la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a transmis le dossier à un avocat pour qu'il engage une procédure judiciaire afin d'obtenir les travaux annoncés et la réouverture de la route de la Grange-Neuve.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean-Claude PACOT, demandant la résiliation du bail de location du droit de chasse signé le 20 mai 1990 à effet le 31 mai 2025.
- Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu un courrier de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) lui demandant de prévoir la réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) de la commune d'ici le 28 mars 2025.
Une date sera arrêtée début 2025 et les convocations seront adressées aux membres de la CCID

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.